

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 21 janvier 2016 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération

D2016-01-01

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 14
- Absents exc. 1
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation

15 janvier 2016

Objet**Rétrocession des voiries,
réseaux et espaces verts
du Clos de Plaisance****Date d'affichage**

25 janvier 2016

Etaient présents

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme BOULANGE R.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

M. MARION Julien Pouvoir à M. FALLITO Giovanni

Rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts du Clos de PlaisanceLa Société Lorraine d'Aménagement Foncier (S.L.A.F.) souhaite rétrocéder les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement **Le Clos de Plaisance** situé à l'entrée de la commune de Silly-sur-Nied.

Cette voirie se trouve cadastrée en section 12, pour une superficie totale de 39,34 ares :

Parcelle	Surface (ares)	Description
307/67	26,27	Voirie du lotissement
308/67	1,77	Partie du merlon
309/67	4,44	Partie du merlin
323/67	6,31	Bassin de rétention
330/67	0,25	Emplacement du poste de transformation de l'URM
346/67	0,03	Elargissement de la voirie du lotissement

Considérant que ces parcelles seront classées dans le domaine public de la commune,

Considérant que la rétrocession sera réalisée à l'euro symbolique,

Considérant que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Société Lorraine d'Aménagement Foncier,

Considérant que les frais et abonnements liés à ces espaces seront transférés à la Commune dès que la présente délibération aura valeur exécutoire,

Vu le plan ci-joint,

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française



Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :



ACCEPTE la rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts du Clos de Plaisance

PRECISE :

- que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique,
- que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Société Lorraine d'Aménagement Foncier,
- que les frais et abonnements liés à ces espaces sont transférés à la Commune dès que la présente délibération aura valeur exécutoire,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable,

Fait à Silly-sur-Nied, le 21 janvier 2016
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet